

**Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 111-61
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations - PAFIO**

1. IDENTIFICATION	
Personne ou organisme émetteur de préoccupation	Document de référence
Conseil de l'eau Gaspésie sud	
2. PRÉOCCUPATION	Usage : X Opérationnelle :
Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
Les interventions forestières prévues dans les secteurs mentionnés dans le cadre de cette préoccupation se superposent à des grands complexes de milieux humides, dont plusieurs sont constitués de milieux humides boisés non protégés	
Propositions de solutions :	
<ul style="list-style-type: none">• Est-ce que des interventions spéciales ou mesures supplémentaires peuvent être envisagées dans les milieux humides limitrophes aux cours d'eau permanents ?• Est-ce possible de limiter la fragmentation des grands complexes de milieux humides en prévoyant avant les travaux une analyse plus approfondie des impacts de la coupe et de la voirie dans un contexte de changements hydroclimatiques sur les caractéristiques inhérentes à ces milieux afin de conserver les fonctions presque intactes ?	
3. LOCALISATION DE LA PRÉOCCUPATION	
Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :	
Secteurs Petit Parc et Walbank	
Carte jointe : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
4. ENJEU	
Milieu humide boisé	
5. OBJECTIF	
Préserver les fonctions écologiques et hydrologiques de ces milieux	
6. ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU À VENIR	
Identifier les mesures, les modalités, les ententes, etc. qui affectent l'enjeu:	
RADF VOIC milieu humide et hydrique	

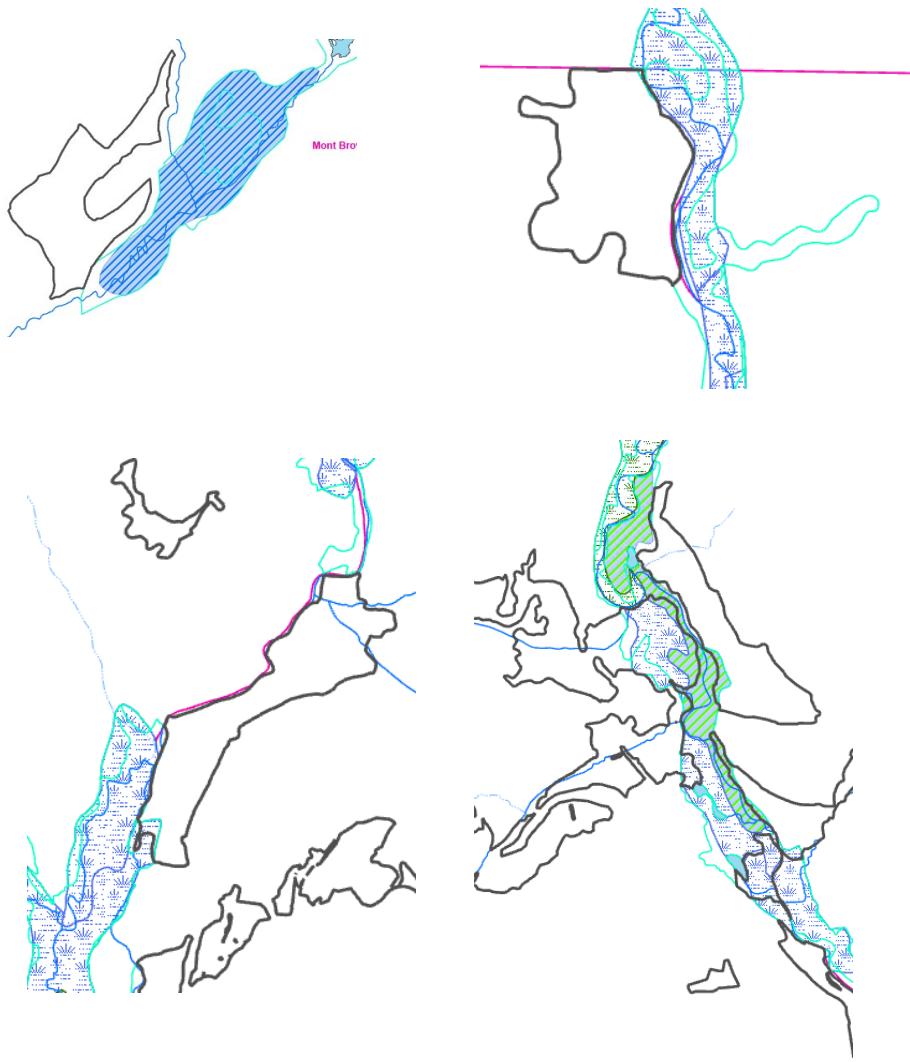
7. SOLUTIONS POTENTIELLES

Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :

Les couches utilisées par le MRNF sont la couche des milieux humide de canard illimité fusionné à celle du MELCCFP (niveau de confiance bon et très bon). La préoccupation du CEGS se base sur les mêmes couches, mais englobe aussi le niveau de confiance moyen.

VOIC structure d'âge des forêts

Ajout au VOIC : *Dans les UTA où la marge de manœuvre pour permettre l'atteinte des cibles de structure d'âge est insuffisante, il a été convenu et présenté à la TGIRT en 2023 de permettre la récolte de peuplements dont une proportion importante est à risque de mortalité imminente. Dans ces UTA, la mortalité imminente d'une proportion importante d'un peuplement est déterminée par l'attribution d'une cote de défoliation cumulative de 15 et plus (cote à partir de laquelle la mortalité commence à survenir) confirmée par une analyse d'imagerie satellitaire et par une validation terrain. La récolte d'un peuplement ayant une cote de défoliation cumulative inférieure à 15 pourrait être autorisée si une analyse d'imagerie satellitaire et une validation terrain confirment la mortalité imminente d'une majorité du peuplement.*



Solution proposée :

- Planification fine sera faite à la PRAN
- Application et respect de la définition du VOIC des vieilles forêts :
 - certains secteurs ne répondent pas aux critères de mortalité imminente d'une majorité du peuplement et d'autres oui
 - une mesure d'harmonisation est prise concernant les secteurs à l'intérieur de la ZHR

Les secteurs ne seront pas récoltés en 2025 mais pourront l'être lorsque la mortalité imminente sera présente ET que la récolte TBE sera possible dans la ZHR.

8. SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LA TABLE

Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :

La solution retenue est celle préconisée par la table.

9. ÉLÉMENTS PERMETTANT DE MESURER LE RESPECT DE LA MESURE D'HARMONISATION

Identifier les éléments qui permettront de vérifier que la mesure d'harmonisation a été respectée et les intégrer au R176.

10. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES